



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le **05 AVR. 2023**

ID : 013-211300215-20230329-DEL202386-DE

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-86

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 h 00,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis  
CARPENTIER, Maire.

**Présents :** M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO  
M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –  
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –  
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA –  
M. COLONNA – Mme ROUVERAND – Mme JULIEN –  
Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY – Mme CHIARADIA –  
M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL – M. MARZA

**Absents ayant donné procuration :** Mme DOUSSE à Mme ROUVERAND  
M. BERARD à M. COLONNA – M. BURGIO à Mme GARCIA –  
M. GARNONE à M. DER KASPARIAN

**Absents :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Jean-François LAZIOSI

**OBJET :** Affectation des résultats 2022

**RAPPORTEUR :** DENIS GALLICE

Monsieur Denis GALLICE présente les modalités d'affectation du résultat.  
Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise  
s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section d'exploitation est affecté en priorité à la  
couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement.

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est l'excédent de fonctionnement de 4 161 367,44 €.

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultats - compte administratif 2022	
Section de fonctionnement	En euros
Résultat de l'exercice 2022	1 575 968,49
Report à nouveau	2 585 398,95
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>4 161 367,44</b>
Section d'investissement	
Solde d'exécution dont résultats antérieurs	1 393 550,94
Solde des restes à réaliser	-9 568,68
<b>Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>1 383 982,26</b>

Le résultat d'investissement ne faisant pas ressortir un besoin de financement, il n'est pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

18 voix POUR  
7 voix CONTRE  
4 ABSTENTIONS

DECIDE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

La totalité du résultat de fonctionnement soit 4 161 367,44€ en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire « 002 – excédent de fonctionnement reporté ».

Fait en Mairie, le 29 Mars 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

René-Francis CARPENTIER

